

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 14 décembre 2023

Délibération n°2023-182 - Commande Publique – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et la SEM Aménagement 77 relative à la préparation et au suivi des travaux d'extension de l'offre de stationnement vélo à proximité de la gare ferroviaire de Fontainebleau- Avon à Avon – Approbation et autorisation de signature

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstention	0
Suffrage exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 8 décembre 2023, s'est réuni Salle Yvonne GARNIER à Ury, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT (arrivée à 19h10), Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Lamia KORT, Héléne MAGGIORI, Isabelle MARIE, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Frédéric VALLETOUX et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Romain COQUERY donne pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
Mme Cécile PORTE donne pouvoir à M. Fabrice LARCHÉ
M. Michaël GOUÉ donne pouvoir à M. Vitor VALENTE
Mme Sandrine-Magali BELMIN donne pouvoir à Mme Nathalie VINOT
M. Thierry REYJAL donne pouvoir à M. David DINTILHAC
Mme Gwenaél CLER donne pouvoir à M. Thibault FLINÉ
Mme Marie-Laure VASSEUR donne pouvoir à M. Christian BOURNERY
Mme Naciba MESSAOUDI donne pouvoir à M. Laurent SIGLER

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20231220-2023-182B-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

M. Daniel RAYMOND donne pouvoir à M. Yannick TORRES
Mme Audrey TAMBORINI donne pouvoir à M. Cédric THOMA
Mme Mylène MUSY donne pouvoir à M. Jean-Philippe POMMERET
Mme Chantal PAYAN donne pouvoir à M. Christophe BAGUET
M. Frédéric VALLETOUX donne pouvoir à Mme Francine BOLLET (pour le vote du procès-verbal de séance et pour les délibérations N°2023/152 à N°2023/157)

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD
Mme Sophie BERTHOLIER
Mme Anne GHYSSENS
Mme Marie HOLVÖET
M. Thomas IANZ
M. David DINTILHAC (pour le vote de la délibération N°2023/152)
M. Thierry REJAL (pour le vote de la délibération N°2023/152)
Mme Nathalie VINOT (pour le vote de la délibération N°2023/152)
Mme Sandrine-Magali BELMIN (pour le vote de la délibération N°2023/152)
M. Laurent SIGLER (pour le vote des délibérations N°2023/152 à N°2023/153)
Mme Naciba MESSAOUDI (pour le vote des délibérations N°2023/152 à N°2023/153)
M. Cédric THOMA (pour le vote de la délibération N°2023/184 à N°2023/185)
Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote des délibération N°2023/184 à N°2023/185)
M. Gérard TAPONAT (pour le vote des délibérations N°2023/194 à N°2023/198)
M. Patrick POCHON (pour le vote de la délibération N°2023/198)

Secrétaire de Séance : Mme Sonia RISCO

Références juridiques :

- **Code de l'urbanisme, et notamment, l'article L 300- 3,**
- **Code civil, et notamment, les articles 1984 et suivants, articles 1991 et suivants,**
- **Code de la commande publique**
- **Le décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015 portant dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics en application des articles L. 1611-7 et L. 1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

Rapporteur : Mme Sonia RISCO

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 5 décembre 2023.

Ce projet de délibération est lié aux projets de délibérations de ce conseil communautaire :

- « *Convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et la SAEM Aménagement 77* »
- « *Echange foncier entre la ville d'Avon (talus du parvis de la gare) et la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (parcelle A 1713) pour permettre la réalisation du projet urbain concernant l'îlots ouest de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)* ».

Dans le cadre de l'offre de stationnement vélo du pôle gare de Fontainebleau-Avon à Avon, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (maître d'ouvrage des travaux d'extension du stationnement vélo) et la SEM Aménagement 77 (maître d'ouvrage des travaux de déménagement) ont décidé de regrouper leurs commandes de marché public.

La Communauté d'agglomération propose de déléguer sa maîtrise d'ouvrage à la SEM Aménagement 77, afin d'assurer une coordination totale des travaux à effectuer.

- Préciser que les crédits budgétaires seront prévus au budget principal 2024 et aux suivants.

Décision

L'assemblée décide, à l'unanimité, de :

- Approuver la convention de mandat, jointe, de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et la SEM Aménagement 77 relative à la préparation et au suivi des travaux d'extension de l'offre de stationnement vélo à proximité de la gare ferroviaire de Fontainebleau – Avon,
- Autoriser M. le Président à signer ladite convention, ainsi que ses avenants éventuels et tout acte ou document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Désigner un représentant de la Communauté d'agglomération, afin de suivre les travaux confiés à la SEM Aménagement 77, consulter les pièces techniques et à assister à toutes réunions dans ce cadre, dont les réunions de la Commission d'appel d'offres,
- Désigner Mme Sonia RISCO représentante de la Communauté d'agglomération,
- Préciser que les crédits budgétaires seront prévus au budget principal 2024 et aux suivants.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Sonia RISCO

Certifié exécutoire le **20 DEC. 2023**
Date de mise en ligne le **20 DEC. 2023**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Pour extrait conforme

Le Président

Pascal GOUHORY



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr